



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Coaticook, le 18 septembre 2024

PROCÈS-VERBAL des délibérations de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook, tenue le 18 septembre 2024, en respect des mesures sanitaires en vigueur.

Sont présents :

Bernard Marion	Préfet	Sainte-Edwidge-de-Clifton (C)
Johnny Pizar	maire	Barnston-Ouest (M)
Simon Madore	maire	Coaticook (V)
Jean-Pierre Charuest	maire	Compton (M)
Françoise Bouchard	mairesse	Dixville (M)
Benoît Lavoie	maire	East Hereford (M)
Michel-Henri Goyette	maire	Martinville (M)
Steve Lanciaux	maire	Saint-Herménégilde (M)
Benoît Roy	maire	Saint-Malo
Henri Pariseau	maire	Saint-Venant-de-Paquette (M)
Lyssa Paquette	conseillère	Sainte-Edwidge-de-Clifton (C)
Pamela B Steen	mairesse	Stanstead-Est (M)
Nathalie Dupuis	mairesse	Waterville (V)

Aucune absence.

ORDRE DU JOUR

- 1.0 OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2.0 PÉRIODE DES QUESTIONS DU PUBLIC**
- 3.0 ORDRE DU JOUR**
- 4.0 PROCÈS-VERBAUX**
 - 4.1 APPROBATIONS
 - 4.1.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juillet 2024
 - 4.2 SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX ET DES RENCONTRES
 - 4.2.1 Acti-Bus de la région de Coaticook — Résolution CM2024-04-127
 - 4.2.2 Ministère des Affaires municipales — Opportunité RCI et Soutien financier – Intégration des OGAT
 - 4.2.3 Modification de la résolution CM2024-07-204 — Programme d'appui aux collectivités, Volet 1B MIFI
 - 4.2.4 Journée annuelle de réflexion des élus — Ratification
 - 4.2.4.1 OGAT
 - 4.2.4.1.1 Octroi de mandats à l'externe
 - 4.2.4.1.2 Gouvernance du projet et étapes
 - 4.2.4.2 Ressource en Habitation
 - 4.2.4.3 Recapitalisation FLS
 - 4.2.4.4 Plan climat — Gouvernance du projet et étapes



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- 5.0 COMMUNICATIONS ET ADMINISTRATION**
 - 5.1 COMITÉ ADMINISTRATIF (CA) DE LA MRC
 - 5.1.1 Procès-verbal de la session ordinaire du 11 septembre 2024
 - 5.1.2 Appui au regroupement TDL Québec — Participation à la journée internationale pendant la Semaine québécoise du trouble de développement du langage
 - 5.2 ÉQUIPE DE LA MRC — DOSSIERS EN COURS
 - 5.2.1 Infolettre (Dossiers en cours)

- 6.0 TRÉSORERIE**
 - 6.1 PAIEMENT DES COMPTES
 - 6.1.1 Comptes payés
 - 6.1.2 Comptes à payer
 - 6.1.3 Assurances générales — Renouvellement
 - 6.1.4 Conditions de travail du directeur général et greffier-trésorier
 - 6.2 RAPPORT SUR LA DÉLÉGATION D'AUTORISATION DE DÉPENSES
 - 6.2.1 Rapport au 31 août 2024
 - 6.3 SUIVIS FINANCIERS ET TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

- 7.0 AMÉNAGEMENT — ENVIRONNEMENT – OCCUPATION DU TERRITOIRE**
 - 7.1 OCCUPATION DU TERRITOIRE
 - 7.1.1 Compte-rendu de la rencontre du Comité régional Occupation du territoire (COT) du 11 septembre 2024
 - 7.1.2 Addenda — Entente Taxi300 – Projet de transport à la demande
 - 7.1.3 Convention d'aide financière — Signature
 - 7.1.3.1 Transport adapté
 - 7.1.3.2 Transport collectif
 - 7.1.4 Budget 2024 — Acti-Bus
 - 7.1.5 Dépôt au Volet 1 — Soutien au rayonnement des régions du Fonds régions et ruralité (FRR) — Projet de Mutualisation de l'offre de transport entre Memphrémagog et Coaticook
 - 7.1.6 Offres de services — ArtExpert — Mémoire du risque d'inondation
 - 7.2 MILIEUX NATURELS ET ENVIRONNEMENT
 - 7.2.1 Compte-rendu de la rencontre du Comité régional Milieux naturels et Environnement (CMNE) du 4 septembre 2024
 - 7.2.2 Écocentre de Coaticook
 - 7.2.2.1 Contrat de compactage
 - 7.2.2.2 Addenda — Ressourcerie
 - 7.2.2.3 Signalisation
 - 7.2.2.4 AgriRécup — Point de dépôt
 - 7.2.3 AgriRécup-Plastiques agricoles — Collectes
 - 7.2.4 Tarification — Vidanges totales
 - 7.3 DOSSIERS AGRICOLES ET PDZA
 - 7.3.1 Compte-rendu de la rencontre du Comité régional consultatif agricole (CCA) du 10 septembre 2024



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- 7.3.2 AgriRécup — Plastiques agricoles — Collectes
- 7.3.3 AgriRécup — Point de dépôt à l'écocentre

8.0 DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS

- 8.1 Compte-rendu de la rencontre du Comité régional du développement des communautés (CDC) du 4 septembre 2024
- 8.2 Service d'aide à la recherche de logement

9.0 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- 9.1 Compte-rendu de la rencontre du Comité régional de développement économique (CDÉ) du 3 septembre 2024
- 9.2 Recapitalisation du fonds local d'investissement (FLI)

10.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 10.1 Compte-rendu de la rencontre du comité régional de sécurité publique (CSP), volet services policiers du 28 août 2024

11.0 GREFFE

- 11.1 AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS
 - 11.1.1 **AVIS DE MOTION** – Règlement modifiant le règlement n° 4-021 (2018) sur la gestion contractuelle à la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook
 - 11.1.2 **AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT** — Règlement modifiant le règlement n° 3-107 (2023) concernant le fonds de roulement de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook
- 11.2 GESTION CONTRACTUELLE
 - 11.2.1 Vidange et dispositions des boues des installations septiques — Options 2026 et 2027
 - 11.2.2 Plastique agricoles — 2025
 - 11.2.3 Audit 2024-2025
 - 11.2.4 Mise à jour du Plan de développement de la zone agricole (PDZA)
 - 11.2.5 Vente pour taxes – Municipalité de Stanstead-Est – Adjudication 2022 – Autorisation à signature
- 11.3 CORRESPONDANCE
 - 11.3.1 Extrait du « registre de correspondance »

12.0 REPRÉSENTATIONS PAR LES MEMBRES DU CONSEIL

- 12.1 PRÉFET
- 12.2 DÉLÉGATIONS ET PORTEURS DE DOSSIER

13.0 ORGANISMES ET PARTENAIRES

14.0 AFFAIRES DIVERSES

15.0 PÉRIODES DE QUESTIONS

16.0 RETOUR SUR LA SÉANCE

17.0 CLÔTURE DE LA SÉANCE



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

1.0 OUVERTURE

La présente séance est tenue en présentiel, conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec*. Le public y est admis, en respect des mesures sanitaires en vigueur, et ce, conformément à l'avis public publié par la MRC le 24 février 2022, à cet effet.

Madame Catherine Madore, agente de communication marketing et Messieurs Dominick Faucher, directeur général et greffier-trésorier et Kévin Roy, directeur des finances et du développement des communautés sont présents. Madame Nancy Bilodeau, directrice générale adjointe et greffière, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée. Madame Marie-Claude Bernard, directrice de l'aménagement assiste à la rencontre à l'aide d'un moyen technologique.

Le quorum étant constaté conformément à la loi, la séance du Conseil de la MRC est ouverte à 19 h 30 par le préfet, Monsieur Bernard Marion, qui préside la rencontre.

2.0 PÉRIODE DES QUESTIONS DU PUBLIC

Bien que le public soit de nouveau admis aux séances du conseil, les citoyens peuvent également continuer de transmettre leurs questions par écrit à la greffière avant toute séance du conseil, conformément aux dispositions de l'arrêté n° 2020-029 du 26 avril 2020, qui fixe certaines exigences visant à assurer la transparence des séances qui, en vertu de la loi, doivent être publiques ou permettre par d'autres moyens aux citoyens d'y accéder et d'y participer.

Aucune question n'a été reçue avant la présente séance et certains citoyens souhaitent s'adresser aux membres du Conseil de la MRC de Coaticook au sujet des éoliennes. L'une des citoyennes informe le Conseil qu'une pétition circulerait en ce moment « exigeant des élus qu'ils prennent soin des citoyens et qu'ils prennent la décision d'émettre une loi indiquant qu'il n'y aura JAMAIS d'éoliennes sur le territoire de la MRC » et que celle-ci aurait reçu une centaine d'appuis. Le préfet réitère l'engagement des élus pour la création d'un comité où des sièges seraient réservés aux citoyens lorsqu'il y aura un appel à projets d'Hydro-Québec et qu'un projet pour le territoire de la MRC sera déposé.

CM2024-09-212

3.0 ORDRE DU JOUR

ATTENDU que les membres ont reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 148.1 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1), le conseil doit adopter un ordre du jour et, en conséquence, il prend en compte un tel ordre pour la présente séance ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Simon Madore
APPUYÉE par le conseiller régional Steve Lanciaux



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la présente séance ordinaire du conseil de la MRC de Coaticook tel qu'apparaissant à la présente et en conséquence, une telle adoption vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,89		
Simon Madore	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Françoise Bouchard	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Lyssa Paquette	2	2,85		
Pamela B. Steen	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

4.0 PROCÈS-VERBAUX

4.1 APPROBATIONS

CM2024-09-213

4.1.1 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JUILLET 2024

ATTENDU l'article 201 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) à l'égard de l'approbation de tout procès-verbal ;

ATTENDU que les membres ont reçu préalablement copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juillet 2024 du conseil de la MRC de Coaticook et n'en requièrent pas lecture ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Benoît Roy
APPUYÉE par le conseiller régional Michel-Henri Goyette

IL EST RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juillet 2024 comme étant le juste reflet des délibérations de ce conseil et, en conséquence, une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,89		
Simon Madore	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Françoise Bouchard	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Lyssa Paquette	2	2,85		
Pamela B. Steen	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

4.2 SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX ET DES RENCONTRES

**4.2.1 ACTI-BUS DE LA RÉGION DE COATICOOK —
RÉSOLUTION CM2024-04-127**

Information est donnée à l'effet que certains éléments convenus lors de la rencontre en avril dernier sont toujours non réalisés par Acti-Bus de la région de Coaticook.

**4.2.2 MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES —
OPPORTUNITÉ RCI ET SOUTIEN FINANCIER —
INTÉGRATION DES OGAT**

Information est donnée à l'effet que les nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT) adoptées en mai dernier par le gouvernement du Québec entreront en vigueur le 1^{er} décembre 2024 et que la MRC devra procéder à la révision de son schéma d'aménagement et de développement afin d'assurer sa conformité aux nouvelles OGAT. Dans le contexte de la révision, le ministère invite la MRC à avoir recours à un règlement de contrôle intérimaire, au besoin. De plus, un soutien financier sera versé à la MRC à cet effet.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2024-09-214

**4.2.3 MODIFICATION DE LA RÉOLUTION CM2024-07-204
— PROGRAMME D'APPUI AUX COLLECTIVITÉS,
VOLET 1B MIFI**

ATTENDU que le Conseil de la MRC de Coaticook a adopté la résolution CM2024-07-204, par laquelle il autorisait « la direction générale à déposer une demande d'aide financière de 23 000 \$ au volet 1B du Programme d'appui aux collectivités, tel que présenté et à signer la convention d'aide financière du PAC au nom de la MRC, s'il y a lieu » ;

ATTENDU que le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration exige d'avoir la précision de la personne physique autorisée à agir et non une fonction ;

ATTENDU qu'il est opportun de modifier ladite résolution ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par le conseiller régional Benoît Lavoie

IL EST RÉSOLU de modifier la résolution CM2024-07-204 et elle se lira dorénavant comme suit :

ATTENDU que la MRC a signé une entente avec le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, dans le cadre du Programme d'appui aux collectivités (ci-après le « PAC »), afin que les municipalités et la MRC deviennent plus accueillantes et inclusives pour les personnes issues des communautés culturelles, laquelle prendra fin en septembre prochain ;

ATTENDU que le programme est mis sur pied pour favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles ;

ATTENDU qu'aux termes de la résolution 2022-CA-02-24, la MRC de Coaticook a adhéré au plan d'action du PAC et mis en œuvre certaines actions ;

ATTENDU que le Conseil souhaite se doter d'un plan d'action afin que la MRC et les municipalités locales deviennent plus accueillantes et inclusives pour les personnes issues des communautés culturelles ;

ATTENDU la présentation de la direction générale à cet effet ;

ATTENDU que le Conseil appuie les actions de la mesure de transition qui seront réalisées pendant cette entente ;

ATTENDU que le volet 1B du Programme est réservé aux MRC et que les activités financées dans le cadre de ce volet doivent être intégrées dans un plan d'action en matière d'attraction, d'établissement durable, d'intégration citoyenne, et de pleine participation, en français, des personnes immigrantes et d'autres minorités ethnoculturelles, comportant des priorités d'actions fondées sur une démarche stratégique d'analyse des besoins ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Benoît Roy
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

IL EST RÉSOLU

- d'autoriser Monsieur Dominick Faucher, greffier-trésorier et directeur général à déposer une demande d'aide financière de 23 000 \$ au volet 1B du Programme d'appui aux collectivités, tel que présenté et à signer la convention d'aide financière du PAC au nom de la MRC, s'il y a lieu ;
- d'élaborer un plan d'action en matière d'attraction, d'intégration citoyenne, d'établissement durable et de pleine participation des personnes immigrantes et d'autres minorités ethnoculturelles sur notre territoire ;
- de proposer des activités tel que prévu dans les normes du programme comme « mesures de transition » ;
- de s'engager à contribuer au projet l'équivalent de 50 % de l'aide financière à recevoir ;
- de transmettre une copie de la présente résolution au ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration conformément au protocole à intervenir. »

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,89		
Simon Madore	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Françoise Bouchard	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Lyssa Paquette	2	2,85		
Pamela B. Steen	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

4.2.4 JOURNÉE ANNUELLE DE RÉFLEXION DES ÉLUS — RATIFICATION

4.2.4.1 OGAT



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2024-09-215

4.2.4.1.1 OCTROI DE MANDAT À L'EXTERNE

ATTENDU que le schéma d'aménagement et de développement (SADD) est le document de planification qui établit les lignes directrices de l'organisation du territoire d'une MRC ;

ATTENDU qu'il doit être formulé et conçu de manière à faire ressortir une vision régionale du développement durable ;

ATTENDU que les nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT) adoptées en mai dernier par le gouvernement du Québec entreront en vigueur le 1^{er} décembre 2024 ;

ATTENDU que la MRC devra procéder à la révision de son SADD afin d'assurer sa conformité aux nouvelles OGAT ;

ATTENDU la présentation de la directrice de l'aménagement à cet effet lors de la journée de réflexion annuelle des élus, le 12 septembre dernier ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU

- ▶ de débiter la révision du Schéma d'aménagement et de développement de la MRC et d'aviser la ministre des Affaires municipales conformément à l'article 54 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre C-A-19.1) ;
- ▶ de procéder par orientation et de commencer par le pari d'aménagement et les orientations # 2 (Biodiversité et gestion intégrée de l'eau) et # 7 (Territoires incompatibles aux activités minières [TIAM]) ;
- ▶ d'autoriser l'octroi de mandats à l'externe, en respect des règles d'adjudication des contrats applicables, tel que présenté, pour un montant estimé à 32 000 \$ avant toutes taxes.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,89		
Simon Madore	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Françoise Bouchard	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Lyssa Paquette	2	2,85		
Pamela B. Steen	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

CM2024-09-216

4.2.4.1.2 GOUVERNANCE DU PROJET ET ÉTAPES

ATTENDU que le schéma d'aménagement et de développement (SADD) est le document de planification qui établit les lignes directrices de l'organisation du territoire d'une MRC ;

ATTENDU qu'il doit être formulé et conçu de manière à faire ressortir une vision régionale du développement durable ;

ATTENDU que les nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT) adoptées en mai dernier par le gouvernement du Québec entreront en vigueur le 1^{er} décembre 2024 ;

ATTENDU que la MRC devra procéder à la révision de son SADD afin d'assurer sa conformité aux nouvelles OGAT ;

ATTENDU le modèle de gouvernance proposé et présenté par la directrice de l'aménagement à cet effet lors de la journée de réflexion annuelle des élus, le 12 septembre dernier ;

ATTENDU que les diverses étapes requises ainsi qu'une estimation du temps requis en ressources humaines furent également présentées ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Françoise Bouchard
APPUYÉE par le conseiller régional Michel-Henri Goyette

IL EST RÉSOLU d'approuver et d'adopter la planification des étapes requises ainsi que la gouvernance de la démarche de révision du Schéma d'aménagement et de développement de la MRC, telles que présentées.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,89		
Simon Madore	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Françoise Bouchard	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Henri Pariseau	1	0,37		
Lyssa Paquette	2	2,85		
Pamela B. Steen	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

CM2024-09-217

4.2.4.2 RESSOURCE EN HABITATION

ATTENDU que la MRC de Coaticook a une ressource dédiée en habitation depuis 2021 au sein de son personnel ;

ATTENDU les préoccupations et nombreux enjeux liés à l’habitation sur le territoire et que ceux-ci sont également partagés par d’autres MRC de l’Estrie ;

ATTENDU le Partenariat 2020-2024 « Pour des municipalités et des régions encore plus fortes », conclu le 30 octobre 2019 entre le gouvernement du Québec et les partenaires municipaux ;

ATTENDU qu’un projet de mutualisation de ressource pour 3 ans pourrait être déposé au Fonds Régions et Ruralité, volet 1 auprès du ministère des Affaires municipales et de l’Habitation ;

ATTENDU la présentation du directeur général et greffier-trésorier à cet effet lors de la journée de réflexion annuelle des élus, le 12 septembre dernier ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Henri Pariseau
APPUYÉE par le conseiller régional Benoît Roy

IL EST RÉSOLU

- ▶ de confier le mandat à la direction générale de la MRC de Coaticook de procéder à la conception d’un projet et au dépôt d’une demande d’aide financière au Fonds Régions et Ruralité, volet 1 auprès du ministère des Affaires municipales et de l’Habitation pour le projet Mutualisation d’une ressource en habitation, tel que présenté ;
- ▶ d’autoriser le directeur général et greffier-trésorier de la MRC à signer les protocoles d’entente définissant les modalités entourant la réalisation du projet et tout autre document en lien avec ce projet, afin de donner plein effet à la présente résolution.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,89		
Simon Madore	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Françoise Bouchard	2	4,25		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Benoît Lavoie	1	1,59		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Lyssa Paquette	2	2,85		
Pamela B. Steen	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

CM2024-09-218

4.2.4.3 RECAPITALISATION FLS

ATTENDU que le Fonds local de solidarité (FLS) de la MRC de Coaticook est l'un des outils financiers visant à faciliter l'accès à des capitaux et à accélérer la réalisation des projets de démarrage, d'amélioration, de transformation, de croissance et d'expansion d'entreprise ainsi que la relève entrepreneuriale ;

ATTENDU que la mise en place du FLS fut rendue possible grâce à une contribution du milieu et une enveloppe provenant de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) ;

ATTENDU que les fonds locaux d'investissement « *constituent le principal outil financier des MRC mis en place pour soutenir les entreprises de leur territoire. Cet outil se veut suffisamment souple pour répondre aux besoins de financement des entreprises pour favoriser la réalisation de leurs projets d'investissements* » ;

ATTENDU que la MRC doit pérenniser les enveloppes et assurer la viabilité des fonds locaux ;

ATTENDU que la politique d'investissement commune des fonds prévoit l'utilisation des fonds dans un ratio de 65 % pour le Fonds local d'investissement (FLI) et 35 % pour le FLS ;

ATTENDU qu'il est impossible de recapitaliser le FLI sans une utilisation maximale du FLS ;

ATTENDU que le FLS nécessite l'injection de sommes par le milieu, tandis que le FLI résulte d'une entente avec le ministère de l'Économie, de l'innovation et de l'Énergie ;

ATTENDU la présentation de la directrice du développement économique à cet effet lors de la journée de réflexion annuelle des élus, le 12 septembre dernier ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Pamela B. Steen
APPUYÉE par le conseiller régional Benoît Lavoie



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'accepter d'investir un montant additionnel au Fonds local de solidarité (FLS) de la MRC de Coaticook de 50 000 \$ pouvant aller jusqu'à 100 000 \$ selon les besoins et la participation des partenaires du milieu ;
- ▶ de confier le mandat à la directrice du développement économique de solliciter les partenaires du milieu à cet effet ;
- ▶ d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier de la MRC à signer une entente à cet effet, au besoin, au nom de la MRC afin de donner plein effet à la présente résolution ;
- ▶ de modifier le règlement sur le Fonds de roulement de la MRC afin de pouvoir y emprunter les sommes requises afin de donner plein effet à la présente résolution ;
- ▶ de confier également le mandat à la directrice du développement économique d'entreprendre les démarches auprès de la FTQ pour la recapitalisation du Fonds local de solidarité (FLS) de la MRC de Coaticook ;
- ▶ d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier de la MRC à signer une entente à cet effet, au nom de la MRC afin de donner plein effet à la présente résolution.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,89		
Simon Madore	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Françoise Bouchard	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Lyssa Paquette	2	2,85		
Pamela B. Steen	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION



CM2024-09-219

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

4.2.4.4 PLAN CLIMAT — GOUVERNANCE DU PROJET ET ÉTAPES

ATTENDU que dans le cadre du volet 1 du programme « Accélérer la transition climatique locale » la MRC s'est vu octroyer un montant de 1 092 751 \$ provenant du Fonds d'électrification et de changements climatiques, dont 350 000 \$ pour l'élaboration du plan ;

ATTENDU que cette somme permettra à la MRC d'élaborer un plan climat à l'échelle du territoire, et ce, conformément aux exigences déterminées par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs ;

ATTENDU que le Plan climat vise l'adaptation des milieux de vie aux changements climatiques ainsi que la réduction des gaz à effet de serre ;

ATTENDU le modèle de gouvernance et les différentes étapes proposés et présentés par la directrice de l'aménagement à cet effet lors de la journée de réflexion annuelle des élus, le 12 septembre dernier ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par le conseiller régional Simon Madore

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'approuver et adopter la planification des étapes requises ainsi que la gouvernance de la démarche pour l'élaboration du Plan climat de la MRC, telles que présentées ;
- ▶ de désigner Monsieur Johnny Pizar à titre d' élu responsable du Plan climat ;
- ▶ d'autoriser l'octroi d'un mandat à l'externe, en respect des règles d'adjudication des contrats applicables, pour la stratégie de mobilisation, tel que présenté, pour un montant estimé à 20 000 \$ avant toutes taxes.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,89		
Simon Madore	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Françoise Bouchard	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Lyssa Paquette	2	2,85		
Pamela B. Steen	2	3,42		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

5.0 COMMUNICATIONS ET ADMINISTRATIONS

5.1 COMITÉ ADMINISTRATIF (CA) DE LA MRC

5.1.1 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 SEPTEMBRE 2024

La greffière dépose le procès-verbal de la séance ordinaire du Comité administratif (CA) de la MRC de Coaticook tenue le 11 septembre 2024.

CM2024-09-220

5.1.2 APPUI AU REGROUPEMENT TDL QUÉBEC — PARTICIPATION À LA JOURNÉE INTERNATIONALE PENDANT LA SEMAINE QUÉBÉCOISE DU TROUBLE DE DÉVELOPPEMENT DU LANGAGE

ATTENDU que le Regroupement TDL Québec sollicite l'appui de la MRC afin que le monde municipal participe à la Journée internationale, journée qui donne le coup d'envoi à la Semaine québécoise du trouble de développement du langage qui se tiendra du 19 au 25 octobre prochain en illuminant des édifices municipaux, en partageant de la publicité sur leurs panneaux d'information et par d'autres moyens de sensibilisation à ce handicap invisible ;

ATTENDU que les municipalités locales ont reçu l'invitation à prendre part à l'événement en illuminant pendant 7 jours un édifice de la municipalité aux couleurs distinctives du TDL, soit le mauve et le jaune ;

ATTENDU qu'il s'agit d'une excellente occasion de donner de la visibilité aux municipalités tout en soutenant une cause essentielle ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité administratif (CA) de la MRC lors de sa rencontre du 11 septembre 2024 et en fait sien comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Pamela B. Steen
APPUYÉE par le conseiller régional Henri Pariseau

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'appuyer le Regroupement TDL Québec à l'occasion de la Semaine québécoise du trouble de développement du langage, du 19 au 25 octobre prochain et inviter les municipalités locales à illuminer leurs édifices municipaux, en partageant de la publicité sur leurs panneaux d'information et par d'autres moyens de sensibilisation à ce handicap invisible ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- ▶ d'inviter les municipalités locales à y participer également ;
- ▶ de transmettre une copie de la présente résolution à la requérante pour l'en informer.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,89		
Simon Madore	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Françoise Bouchard	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Lyssa Paquette	2	2,85		
Pamela B. Steen	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

5.2 ÉQUIPE DE LA MRC

5.2.1 INFOLETTRE (DOSSIER EN COURS)

L'agente de communication marketing décrit brièvement les principaux dossiers en cours pour l'équipe de la MRC.

6.0 TRÉSORERIE

6.1 PAIEMENT DES COMPTES

6.1.1 COMPTES PAYÉS

Le directeur des finances dépose la liste des comptes d'un montant total de 1 515 641,32 \$ payés au 18 septembre 2024, conformément à la réglementation en vigueur à la MRC de Coaticook.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2024-09-221

6.1.2 COMPTES À PAYER

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte la liste suggérée des paiements des comptes d'un montant total de 200 472,07 \$ comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Michel-Henri Goyette
APPUYÉE par la conseillère régionale Françoise Bouchard

IL EST RÉSOLU d'approuver les comptes tels que décrits dans ladite liste pour un montant total de 200 472,07 \$ d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,89		
Simon Madore	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Françoise Bouchard	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Lyssa Paquette	2	2,85		
Pamela B. Steen	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

CM2024-09-222

6.1.3 ASSURANCES GÉNÉRALES — RENOUELEMENT

ATTENDU que les assurances générales biens, perte de revenus, responsabilité civile, automobile, etc. (Assurances municipalité combinées) ainsi que les assurances accidents, Cadres et dirigeants, etc. seront échues le 22 octobre 2023 ;

ATIENDU que le Conseil prend en compte la soumission faite par la FQM Assurances (Mutuelle des municipalités du Québec) ;

ATTENDU la prestation payable en cas de responsabilité civile est de 5 000 000 \$ par sinistre ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que Carrefour Loisirs, la TACTIC, la Corporation touristique régionale de Coaticook, la Table de concertation culturelle, l'Entrée et Acti-Sports sont également couverts à titre d'assurés additionnels ;

ATTENDU que le montant correspondant de la proposition sera refacturé aux assurés additionnels ;

ATTENDU que la dépense est prévue au budget 2024 ;

ATTENDU que la proposition représente une hausse globale de 10 % ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Henri Pariseau
APPUYÉE par le conseiller régional Jean-Pierre Charuest

IL EST RÉSOLU

- ▶ de renouveler les assurances générales telles que décrites à la présente pour la période du 22 octobre 2024 au 22 octobre 2025, pour un montant total de 47 265,67 \$, toutes taxes incluses ;
- ▶ d'affecter et d'engager le crédit de 47 265,67 \$ dans la Partie I, département « Général », au sein de la catégorie de fonctions « Administration – autres dépenses, Assurances », poste budgétaire 02 19001 421 ;
- ▶ de requérir de la trésorerie le paiement de la dépense, telle que présentée ;
- ▶ de requérir de la trésorerie la facturation aux assurés additionnels du montant associé à leur protection respective pour leur organisme, soit :
 - Carrefour Loisirs de la MRC de Coaticook : 250 \$;
 - la TACTIC : 11 490 \$;
 - la Corporation touristique régionale de Coaticook : 500 \$;
 - Acti-Sports de la MRC de Coaticook : 2 322 \$;
 - la Table de concertation culturelle : 400 \$;
 - l'Entrée : 1 750 \$;
- ▶ d'appliquer les revenus supplémentaires, qui seront alors disponibles dans la catégorie de fonctions « Général-fonctionnement, recouvrement autres » au paiement partiel de la dépense, afin que la MRC n'assume que sa part d'un montant de 29 049,59 \$.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,89		
Simon Madore	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Françoise Bouchard	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Lyssa Paquette	2	2,85		
Pamela B. Steen	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

CM2024-09-223

6.1.4 CONDITIONS DE TRAVAIL DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2013-12-436, le conseil de la MRC a entériné l'engagement de Monsieur Dominick Faucher au poste de secrétaire-trésorier et directeur général de la MRC à compter du 6 janvier 2014 et statué sur ses conditions salariales pour les années 2014 et 2015 ;

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2015-10-245, le conseil de la MRC a de nouveau statué sur ses conditions salariales pour les années 2016 et 2017 ;

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2017-09-198, le conseil de la MRC a de nouveau statué sur ses conditions salariales pour les années 2018 à 2020 ;

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2020-10-198, le conseil de la MRC a de nouveau statué sur ses conditions salariales pour les années 2021-2024 ;

ATTENDU que les conditions de travail du personnel de la MRC ont un impact réel sur les prévisions budgétaires ;

ATTENDU que le comité administratif a pris en compte les demandes de Monsieur Faucher ainsi que les résultats de l'étude de l'ADGMRCQ afin de faire une proposition à cet effet au conseil de la MRC ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Benoît Roy
APPUYÉE par le conseiller régional Benoît Lavoie

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'accorder à Monsieur Dominick Faucher, secrétaire-trésorier et directeur général de la MRC un salaire annuel de 140 000 \$ à compter du 1^{er} janvier 2025 ;
- ▶ que ce salaire soit majoré selon l'indice des prix à la consommation (IPC), tel qu'établi aux termes de la Politique des conditions de travail du personnel de la MRC, au 1^{er} janvier 2026, au 1^{er} janvier 2027 ainsi qu'au 1^{er} janvier 2028 ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- ▶ de considérer que les autres avantages déjà accordés ou prévus à la Politique des conditions de travail du personnel de la MRC font partie intégrante du contrat individuel de travail de Monsieur Faucher.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,89		
Simon Madore	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Françoise Bouchard	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Lyssa Paquette	2	2,85		
Pamela B. Steen	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

6.2 RAPPORT SUR LA DÉLÉGATION D'AUTORISATION DE DÉPENSES

6.2.1 RAPPORT AU 31 AOÛT 2024

Le directeur des finances dépose le rapport de la direction générale sur la délégation d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la MRC de Coaticook pour l'exercice financier 2024, pour les mois de juillet et août 2024, comme ici au long reproduit.

6.3 SUIVIS FINANCIERS ET TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

Rien à signaler.

7.0 AMÉNAGEMENT — ENVIRONNEMENT – OCCUPATION DU TERRITOIRE

7.1 OCCUPATION DU TERRITOIRE



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

7.1.1 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU COMITÉ RÉGIONAL OCCUPATION DU TERRITOIRE (COT) DU 11 SEPTEMBRE 2024

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité régional Occupation du territoire (COT) de la MRC de Coaticook tenue le 11 septembre 2024.

Par souci de transparence, Madame Pamela B. Steen et Messieurs Michel-Henri Goyette et Johnny Pizar rappellent aux membres du Conseil que ceux-ci sont également administrateurs d'Acti-Bus de la région de Coaticook.

CM2024-09-224

7.1.2 ADDENDA — ENTENTE TAXI300 – PROJET PILOTE DE TRANSPORT À LA DEMANDE

ATTENDU que la MRC et Taxi 300 ont signé en mars dernier, un contrat en conformité avec la résolution CM2024-02-56, aux termes duquel la MRC confiait à Taxi 300 l'organisation, la gestion, la coordination et la fourniture du service de transport collectif sur demande sur l'ensemble du territoire de la Ville de Coaticook, dans le cadre du projet-pilote de taxi-bus ;

ATTENDU que la durée prévue était de 6 mois, soit du 1^{er} mars 2024 au 1^{er} septembre 2024 ;

ATTENDU qu'à la suite de négociations avec Acti-Bus de la région de Coaticook et confirmée à la résolution CM2024-04-127, Acti-Bus devait donner le contrat pour la suite ;

ATTENDU qu'en raison de circonstances exceptionnelles, Acti-Bus n'est pas en mesure de confier un tel mandat pour l'instant ;

ATTENDU qu'il est opportun de ne pas avoir de bris de services et de prolonger le mandat confié à Taxi-300 ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte un addenda à l'entente afin de prolonger les services pour une période additionnelle de 30 jours et en fait sien comme si au long reproduit ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional Occupation du territoire (COT) de la MRC lors de sa rencontre tenue le 11 septembre 2024 et en fait sien comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par le conseiller régional Michel-Henri Goyette

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'accepter l'addenda à l'entente avec Taxi 300 pour l'organisation, la gestion, la coordination et la fourniture du service de transport collectif sur demande, tel que présenté ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- ▶ d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier de la MRC à signer l'addenda au nom de la MRC afin de donner plein effet à la présente résolution.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,89		
Simon Madore	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Françoise Bouchard	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Lyssa Paquette	2	2,85		
Pamela B. Steen	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

7.1.3 CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE

CM2024-09-225

7.1.3.1 TRANSPORT ADAPTÉ

ATTENDU que le Programme de subvention au transport adapté (PTSA) du ministère des Transports et de la Mobilité durable vise à assurer la mobilité des personnes handicapées du Québec pour que celles-ci puissent avoir accès aux activités de leur communauté et ainsi favoriser leur participation sociale ;

ATTENDU que le Programme comporte un volet 1 — Régulier : Aide aux organismes de transport adapté, visant à développer et à maintenir l'offre de services de transport adapté des bénéficiaires ;

ATTENDU que le Conseil prend en compte la convention d'aide financière déterminant les modalités de versement de l'aide financière ainsi que les obligations des Parties et en fait sien comme si au long reproduit ;

ATTENDU la présentation de la direction générale à cet effet ;

ATTENDU que la MRC est admissible à une aide financière maximale de 182 410 \$ pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Michel-Henri Goyette
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'accepter la convention d'aide financière dans le cadre du Programme de subvention au transport adapté (PTSA) du ministère des Transports et de la Mobilité durable telle que présentée ;
- ▶ d'autoriser le préfet et le greffier-trésorier à la signer au nom de la MRC.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,89		
Simon Madore	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Françoise Bouchard	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Lyssa Paquette	2	2,85		
Pamela B. Steen	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

CM2024-09-226

7.1.3.2 TRANSPORT COLLECTIF

ATTENDU que le Programme d'aide gouvernementale au transport collectif de personnes (PAGTCP) du ministère des Transports et de la Mobilité durable vise à supporter les organismes de transport collectif en vue de les soutenir dans la réalisation de leurs projets d'immobilisations visant le maintien, l'amélioration ou le développement de transport collectif ;

ATTENDU la présentation de la direction générale à cet effet ;

ATTENDU que la MRC est admissible à une aide financière maximale de 488 863 \$ pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Pamela B. Steen
APPUYÉE par le conseiller régional Michel-Henri Goyette

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'accepter la convention d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide gouvernementale au transport collectif de personnes (PAGTCP)



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

du ministère des Transports et de la Mobilité durable telle que présentée ;

- ▶ d'autoriser le préfet et le greffier-trésorier à la signer au nom de la MRC.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,89		
Simon Madore	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Françoise Bouchard	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Lyssa Paquette	2	2,85		
Pamela B. Steen	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

CM2024-09-227

7.1.4 BUDGET 2024 — ACTI-BUS

ATTENDU que les prévisions budgétaires 2024 d'Acti-Bus n'ont toujours pas été acceptées par la MRC ;

ATTENDU qu'Acti-Bus s'était engagé à en présenter de nouvelles lors d'une rencontre au printemps, pour donner suite à une demande de correctifs dans la résolution CM2024-04-127 du Conseil de la MRC ;

ATTENDU que les prévisions budgétaires déposées sont déficitaires ;

ATTENDU la présentation de la direction générale à cet effet ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional Occupation du territoire (COT) de la MRC lors de sa rencontre tenue le 11 septembre 2024 et en fait sien comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Michel-Henri Goyette
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- ▶ de repousser tout projet de croissance à 2025 (après l'annonce du prochain programme du MTQ) ;
- ▶ d'ajuster le territoire au niveau du transport collectif à demande afin de retrancher les secteurs de Baldwin et Barnston dès que possible ;
- ▶ d'annoncer à Acti-Bus le réajustement des quotes-parts entre le Transport adapté (T/A) et le Transport collectif (T/C) comme suit :
 - T/ A : 40 520 \$ (prévus) à 20 520 \$;
 - T/C : 21 500 \$ (prévus) à 41 500 \$;
- ▶ d'accepter les prévisions budgétaires 2024 d'Acti-Bus de la région de Coaticook en leur signifiant que :
 - le poste de dépenses « Développement du T/C » devrait être projeté à 151 000 \$ au lieu de 197 000 \$;
 - le reste du déficit anticipé 2024 devrait être pris en supplément dans le surplus cumulé du transport collectif ;
- ▶ de faire parvenir une copie de la présente résolution à Acti-Bus de la région de Coaticook pour l'en informer.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,89		
Simon Madore	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Françoise Bouchard	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Lyssa Paquette	2	2,85		
Pamela B. Steen	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION



CM2024-09-228

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

7.1.5 DÉPÔT AU VOLET 1 — SOUTIEN AU RAYONNEMENT DES RÉGIONS DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) — PROJET DE MUTUALISATION DE L'OFFRE DE TRANSPORT ENTRE MEMPHRÉMAGOG ET COATICOOK

ATTENDU qu'un réseau de transport collectif est primordial pour l'accessibilité de la population, dont les plus vulnérables, aux services et aux emplois ;

ATTENDU que le transport collectif offre également une solution afin de réduire significativement les émissions de GES liées au transport ;

ATTENDU que l'importance d'une offre structurée sur le territoire de la MRC est soulignée dans plusieurs documents de planification de la MRC ;

ATTENDU divers enjeux liés au transport collectif sur le territoire de la MRC sont également partagés par la MRC de Memphrémagog ;

ATTENDU le Partenariat 2020-2024 « Pour des municipalités et des régions encore plus fortes », conclu le 30 octobre 2019 entre le gouvernement du Québec et les partenaires municipaux ;

ATTENDU la nouvelle gouvernance régionale par laquelle la MRC de Coaticook assume désormais sa compétence en développement local et régional, et qu'elle peut maintenant prendre toute mesure en la matière au bénéfice de son territoire et de ses collectivités, en fonction de ses priorités d'intervention ;

ATTENDU que la priorité Transport, mobilité et infrastructures concorde avec une priorité régionale établit par le comité de sélection de projet Fonds Régions et Ruralité (FRR), comité principalement composé de la Table des MRC de l'Estrie ;

ATTENDU que le projet Mutualisation de l'offre de transport entre Memphrémagog et Coaticook est important pour la MRC de Coaticook et de Memphrémagog et qu'il a un rayonnement régional ;

ATTENDU que la mobilité durable est incluse dans les priorités de la MRC ;

ATTENDU que le Conseil prend en compte la recommandation du Comité régional Occupation du territoire (COT) de la MRC de Coaticook tenue le 11 septembre 2024 et en fait sienne comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Jean-Pierre Charuest
APPUYÉE par le conseiller régional Simon Madore

IL EST RÉSOLU

- ▶ de confier le mandat à la direction générale de la MRC de Coaticook de procéder au dépôt d'une demande d'aide financière de 570 000 \$ au Fonds Régions et Ruralité, volet 1 auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour le projet Mutualisation de l'offre de transport entre Memphrémagog et Coaticook, tel que présenté ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- ▶ de s'engager à une contribution financière de la MRC de Coaticook au montant de 72 500 \$ pour le projet ;
- ▶ d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier de la MRC à signer les protocoles d'entente définissant les modalités entourant la réalisation du projet et tout autre document en lien avec ce projet, afin de donner plein effet à la présente résolution.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,89		
Simon Madore	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Françoise Bouchard	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Lyssa Paquette	2	2,85		
Pamela B. Steen	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

CM2024-09-229

7.1.6 OFFRE DE SERVICES — ARTEXPERT — MÉMOIRE DU RISQUE D'INONDATION

ATTENDU que dans le cadre du projet de mission en France « Aléa'illeurs pour s'inspirer » en 2022, certains élus ont été sensibilisés à l'importance d'entretenir la mémoire du risque d'inondations par diverses actions ;

ATTENDU que l'objectif d'une telle démarche est d'informer, conscientiser et mobiliser les citoyens sur les risques d'inondation, notamment aux abords de la rivière Coaticook ;

ATTENDU qu'un projet en 2 volets en partenariat avec la Ville de Coaticook et la Municipalité de Compton a été élaboré à cet effet ;

ATTENDU la présentation de la directrice de l'aménagement ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte l'offre de services d'ArtExpert pour un montant de 19 553 \$ avant toutes taxes et en fait sien comme si au long reproduit ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que le Conseil prend en compte la recommandation du Comité régional Occupation du territoire (COT) de la MRC de Coaticook tenue le 11 septembre 2024 et en fait sienne comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Jean-Pierre Charuest
APPUYÉE par la conseillère régionale Françoise Bouchard

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'accepter l'offre de services professionnels d'accompagnement d'ArtExpert pour un montant de 19 553 \$ avant toutes taxes, telle que présentée, dans le cadre des projets en lien avec la mémoire du risque d'inondation ;
- ▶ d'affecter et d'engager le crédit net de 20 528,21 \$ dans la Partie I, département «*Développement des communautés*», au sein de la catégorie de fonctions «*Loisirs et culture – Activités culturelles, Services professionnels*», poste budgétaire 02 70290 447 ;
- ▶ de requérir de la trésorerie le paiement de la dépense, sur réception des honoraires ;
- ▶ d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier de la MRC à signer le protocole d'entente, s'il y a lieu, afin de donner plein effet à la présente résolution.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,89		
Simon Madore	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Françoise Bouchard	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Lyssa Paquette	2	2,85		
Pamela B. Steen	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

7.2 MILIEUX NATURELS ET ENVIRONNEMENT



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

7.2.1 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU COMITÉ RÉGIONAL MILIEUX NATURELS ET ENVIRONNEMENT (CMNE) DU 4 SEPTEMBRE 2024

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité Régional milieux naturels et environnement (CMNE) de la MRC de Coaticook du 4 septembre 2024.

7.2.2 ÉCOCENTRE DE COATICOOK

CM2024-09-230

7.2.2.1 CONTRAT DE COMPACTAGE

ATTENDU qu'il est opportun de procéder au compactage de certaines matières recueillies à l'écocentre situé à Coaticook ;

ATTENDU que le Conseil prend en compte l'offre de prix à l'heure et au voyage de Grondin Excavation Inc. (NEQ : 1162500954) à cet effet et en fait sienne comme si au long reproduit ;

ATTENDU la proximité physique de l'entreprise et de l'écocentre régional ;

ATTENDU que l'estimation du coût selon l'offre de services et les besoins pour 2024 est de 4 565 \$ et pour 2025 de 34 220 \$ avant toutes taxes ;

ATTENDU que la MRC a adopté le 13 septembre 2018, le règlement n° 4-021 (2018) — « Règlement sur la gestion contractuelle à la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook », et ce, conformément aux dispositions pertinentes du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) ;

ATTENDU que ce règlement et les dispositions applicables du *Code municipal du Québec* ont comme objectif d'assurer une saine concurrence entre les personnes voulant contracter avec la MRC de Coaticook ;

ATTENDU qu'un tel contrat comporte une dépense totale supérieure à 25 000 \$, mais inférieure au seuil fixé pour une demande de soumissions publiques tel que prévu aux règles d'adjudication prescrites aux articles 935 et suivants du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) ;

ATTENDU que le Conseil prend en compte la recommandation du Comité Régional milieux naturels et environnement (CMNE) de la MRC de Coaticook tenue le 4 septembre 2024 et en fait sienne comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Françoise Bouchard
APPUYÉE par le conseiller régional Jean-Pierre Charuest

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'accepter l'offre de services de Grondin Excavation Inc., telle que présentée pour des travaux de compaction à l'écocentre de Coaticook pour un montant estimé pour 2024 de 4 565 \$ pour 2025 de 34 220 \$, telle que présentée ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- ▶ d'affecter et d'engager le crédit net réel dans la Partie I, département « *Gestion des matières résiduelles* », au sein de la catégorie de fonctions « *Hygiène du milieu – Matières résiduelles, Écocentre* », poste budgétaire 02 45120 446 ;
- ▶ d'approprier les montants à même les revenus disponibles dans la Partie I, département « *Général* », au sein de la catégorie de fonctions « *Activités d'investissement* », poste budgétaire 23 05001 721 au paiement de la dépense ;
- ▶ de requérir de la trésorerie le paiement de la dépense, sur réception des factures à cet effet, ainsi que les écritures comptables requises, y compris pour les immobilisations, s'il y a lieu.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,89		
Simon Madore	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Françoise Bouchard	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Lyssa Paquette	2	2,85		
Pamela B. Steen	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

CM2024-09-231

7.2.2.2 ADDENDA — RESSOURCERIE

ATTENDU que la MRC de Coaticook aux termes de la résolution CM2024-03-103 a signé une entente pour 2024 avec la Ressourcerie des Frontières pour la gestion de l'écocentre satellite situé à Waterville ;

ATTENDU qu'il est opportun de modifier l'entente en prévision de l'ouverture imminente de l'écocentre régional situé à Coaticook ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte un projet d'*addenda* à l'entente initiale pour une période d'environ 5 semaines et en fait sien comme si au long reproduit ;

ATTENDU qu'un montant forfaitaire de 13 030,50 \$ plus les taxes applicables sera versé à la Ressourcerie pour ce nouveau service ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que le Conseil prend en compte la recommandation du Comité Régional milieux naturels et environnement (CMNE) de la MRC de Coaticook tenue le 4 septembre 2024 et en fait sienne comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par le conseiller régional Michel-Henri Goyette

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'accepter l'*addenda* à l'entente de services 2024 signée avec la Ressourcerie des Frontières pour l'ajout de la gestion de l'écocentre régional situé à Coaticook, tel que présenté ;
- ▶ d'autoriser la signature de l'*addenda* par le directeur général et greffier-trésorier ainsi que le préfet de la MRC afin de donner plein effet à la présente résolution ;
- ▶ d'affecter et d'engager le crédit net supplémentaire d'un montant de 13 680,40 \$ dans la Partie I, département « *Gestion des matières résiduelles* », au sein de la catégorie de fonctions « *Hygiène du milieu – Matières résiduelles, Écocentre* », poste budgétaire 02 45120 446 ;
- ▶ d'approprier les montants à même les revenus disponibles dans la Partie I, département « *Général* », au sein de la catégorie de fonctions « *Activités d'investissement* », poste budgétaire 23 05001 721 au paiement de la dépense ;
- ▶ de requérir de la trésorerie le paiement de la dépense, sur réception des factures à cet effet, ainsi que les écritures comptables requises, y compris pour les immobilisations, s'il y a lieu.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,89		
Simon Madore	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Françoise Bouchard	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Lyssa Paquette	2	2,85		
Pamela B. Steen	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	45/45	100 %		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ADOPTION

CM2024-09-232

7.2.2.3 SIGNALISATION

ATTENDU que la signalisation est requise au niveau de l'écocentre régional situé à Coaticook ;

ATTENDU que le Conseil prend en compte l'offre de services de Goliax, une division de Signalisation de l'Estrie Inc. (NEQ : 1176304450) pour 34 panneaux de signalisation et en fait sien comme si au long reproduit ;

ATTENDU que le Conseil prend en compte la recommandation du Comité Régional milieux naturels et environnement (CMNE) de la MRC de Coaticook tenue le 4 septembre 2024 et en fait sienne comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Jean-Pierre Charuest
APPUYÉE par le conseiller régional Johnny Pizar

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'accepter l'offre de services d'un montant de 1 190,75 \$ avant toutes taxes, de Goliax, une division de Signalisation de l'Estrie Inc. pour la signalisation requise à l'écocentre régional situé à Coaticook, telle que présentée ;
- ▶ d'affecter et d'engager le crédit net supplémentaire d'un montant de 1 250,14 \$ dans la Partie I, département « *Gestion des matières résiduelles* », au sein de la catégorie de fonctions « *Hygiène du milieu – Matières résiduelles, Écocentre* », poste budgétaire 02 45120 446 ;
- ▶ d'approprier les montants à même les revenus disponibles dans la Partie I, département « *Général* », au sein de la catégorie de fonctions « *Activités d'investissement* », poste budgétaire 23 05001 721 au paiement de la dépense ;
- ▶ de requérir de la trésorerie le paiement de la dépense, sur réception des factures à cet effet, ainsi que les écritures comptables requises, y compris pour les immobilisations, s'il y a lieu.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,89		
Simon Madore	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Françoise Bouchard	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Henri Pariseau	1	0,37		
Lyssa Paquette	2	2,85		
Pamela B. Steen	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

CM2024-09-233

7.2.2.4 AGRIRÉCUP — POINT DE DÉPÔT

ATTENDU qu'AgriRÉCUP est une organisation à but non lucratif qui met en place et gère des programmes de collecte de certaines matières résiduelles en agriculture ;

ATTENDU que depuis le 15 juin 2022, certains produits agricoles, dont les plastiques de fenaison, sont assujettis au *règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises* (RLRQ, chapitre Q-2, r.40.1) (ci-après RRVPE) ;

ATTENDU qu'AgriRÉCUP est l'organisme de gestion reconnu en vertu du RRVPE et à ce titre est responsable de mettre en œuvre le Programme pour les produits visés ;

ATTENDU que depuis le 30 juin 2023, la récupération et la valorisation des produits visés doivent se faire dans le cadre d'un Programme ;

ATTENDU la possibilité d'établir un point de dépôt pour certains produits visés à l'écocentre de Coaticook ;

ATTENDU que les produits visés sont :

- pellicule de plastique blanc enrobant les balles de foin ;
- sac silo et bâche d'ensilage (noir et blanc) ;
- ficelle ;
- sac de moulée ;
- sac de ripas (ou litière pour animaux de la ferme) ;
- tubulure d'érablière

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte l'entente proposée par AgriRÉCUP à cet effet et en fait sienne comme si au long reproduit ;

ATTENDU que le Conseil prend en compte la recommandation du Comité Régional milieux naturels et environnement (CMNE) de la MRC de Coaticook tenue le 4 septembre 2024 et en fait sienne comme si au long reproduit ;

ATTENDU que le Conseil prend également en compte la recommandation du Comité Régional consultatif agricole (CCA) de la MRC de Coaticook tenue le 10 septembre 2024 et en fait sienne comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Benoît Lavoie
APPUYÉE par le conseiller régional Johnny Pizar

IL EST RÉSOLU



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- ▶ d'accepter l'entente proposée par AgriRÉCUP pour l'établissement d'un point de dépôt à l'écocentre de Coaticook pour divers produits agricoles, telle que présentée ;
- ▶ d'autoriser le greffier-trésorier et directeur général à la signer au nom de la MRC de Coaticook afin de donner plein effet à la présente résolution.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,89		
Simon Madore	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Françoise Bouchard	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Lyssa Paquette	2	2,85		
Pamela B. Steen	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

CM2024-09-234

7.2.3 AGRIRÉCUP — PLASTIQUES AGRICOLES — COLLECTES

ATTENDU qu'AgriRÉCUP est une organisation à but non lucratif qui met en place et gère des programmes de collecte de certaines matières résiduelles en agriculture ;

ATTENDU que depuis le 15 juin 2022, certains produits agricoles, dont les plastiques de fenaison, sont assujettis au *règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises* (RLRQ, chapitre Q-2, r.40.1) (ci-après RRVPE) ;

ATTENDU qu'AgriRÉCUP est l'organisme de gestion reconnu en vertu du RRVPE et à ce titre est responsable de mettre en œuvre le Programme pour les produits visés ;

ATTENDU que depuis le 30 juin 2023, la récupération et la valorisation des produits visés doivent se faire dans le cadre d'un Programme ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook offre un service de collecte directement à l'entreprise agricole depuis de nombreuses années ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU la présentation du directeur général à la suite d'une rencontre avec AgriRÉCUP dans le cadre d'une nouvelle entente pour 2025 ;

ATTENDU que si la MRC souhaite maintenir la cueillette, les plastiques agricoles devront être séparés en 2 catégories, soit le noir et le blanc ;

ATTENDU que la compensation versée à la MRC sera de 40 \$ la tonne ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la nouvelle entente de partenariat proposée par AgriRÉCUP d'une durée de 2 ans et en fait sienne comme si au long reproduit ;

ATTENDU que le Conseil prend en compte la recommandation du Comité Régional milieux naturels et environnement (CMNE) de la MRC de Coaticook tenue le 4 septembre 2024 et en fait sienne comme si au long reproduit ;

ATTENDU que le Conseil prend également en compte la recommandation du Comité Régional consultatif agricole (CCA) de la MRC de Coaticook tenue le 10 septembre 2024 et en fait sienne comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Michel-Henri Goyette
APPUYÉE par le conseiller régional Jean-Pierre Charuest

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'accepter la nouvelle entente de partenariat proposée par AgriRÉCUP d'une durée de 2 ans (2025 et 2026), pour la collecte des plastiques agricoles, telle que présentée ;
- ▶ d'autoriser le greffier-trésorier et directeur général à la signer au nom de la MRC de Coaticook afin de donner plein effet à la présente résolution.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,89		
Simon Madore	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Françoise Bouchard	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Lyssa Paquette	2	2,85		
Pamela B. Steen	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	45/45	100 %		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ADOPTION

CM2024-09-235

7.2.4 TARIFICATION — VIDANGES TOTALES

ATTENDU que la MRC de Coaticook a déclaré compétence relativement à la vidange, au transport, à la disposition et au traitement des boues de fosses septiques sur une partie de son territoire et adopté le règlement 2-313 (2015) à cet effet le 19 août 2015 ;

ATTENDU que les municipalités de Compton et de Dixville ont demandé par la suite à la MRC d'élargir le territoire sur lequel s'exerce sa compétence, si bien que celle-ci s'exerce sur l'ensemble du territoire de la MRC depuis 2016 ;

ATTENDU les enjeux et problématiques qu'implique la facturation actuelle ;

ATTENDU la présentation à cet effet de la direction générale ;

ATTENDU que le Conseil prend en compte la recommandation du Comité Régional milieux naturels et environnement (CMNE) de la MRC de Coaticook tenue le 4 septembre 2024 et en fait sienne comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Lyssa Paquette
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'adopter une tarification unique pour l'ensemble des vidanges des installations septiques, à l'exception des vidanges totales demandées par les citoyens, représentant un extra de 10,30 \$/vidange pour 2025 et 2026, afin de constituer un fonds de réserve en cas d'imprévus ;
- ▶ d'ajouter un montant fixe de 1 \$/vidange pour éponger les frais de déplacement inutile et autres dossiers litigieux sous la responsabilité de la MRC ;
- ▶ d'informer les greffiers-trésoriers des municipalités locales de la teneur de cette résolution en prévision de l'élaboration des prévisions budgétaires 2025 et de l'émission des comptes de taxes.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,89		
Simon Madore	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Françoise Bouchard	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Henri Pariseau	1	0,37		
Lyssa Paquette	2	2,85		
Pamela B. Steen	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

7.3 DOSSIERS AGRICOLES ET PDZA

7.3.1 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU COMITÉ RÉGIONAL CONSULTATIF AGRICOLE (CCA) DU 10 SEPTEMBRE 2024

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité Régional consultatif agricole (CCA) du 10 septembre 2024.

7.3.2 AGRIRÉCUP — PLASTIQUES AGRICOLES - COLLECTES

Information est donnée de la recommandation du Comité Régional consultatif agricole (CCA) lors de sa rencontre du 10 septembre 2024. Voir la décision du Conseil de la MRC au point 7.2.3 de la présente séance.

7.3.3 AGRIRÉCUP — POINT DE DÉPÔT À L'ÉCOCENTRE

Information est donnée de la recommandation du Comité Régional consultatif agricole (CCA) lors de sa rencontre du 10 septembre 2024. Voir la décision du Conseil de la MRC au point 7.2.2.4 de la présente séance.

Madame Marie-Claude Bernard quitte les délibérations du Conseil de la MRC. Il est 21 h 27.

8.0 DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS

8.1 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU COMITÉ RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS (CDC) DU 4 SEPTEMBRE 2024

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité Régional — Développement des communautés (CDC) de la MRC de Coaticook du 4 septembre 2024.



CM2024-09-236

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

8.2 SERVICE D'AIDE À LA RECHERCHE DE LOGEMENT

ATTENDU que le taux d'inoccupation des logements locatifs pour la province de Québec est de 1,7 % ;

ATTENDU la rareté de logements abordables largement décriée ;

ATTENDU qu'il est opportun de soutenir les offices d'habitation qui offrent un service d'aide à la recherche de logement ;

ATTENDU qu'en vertu du paragraphe 2 ° du premier alinéa de l'article 3 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (RLRQ, chapitre S-8), la SHQ a pour objet de stimuler le développement et la concertation des initiatives publiques et privées en matière d'habitation ;

ATTENDU qu'aux termes du décret n° 751-2024, la SHQ est autorisée à mettre en œuvre le *Programme d'hébergement temporaire et d'aide à la recherche de logement* ;

ATTENDU que le volet 2 de ce programme prévoit l'octroi de subventions à des offices d'habitation afin que ces derniers informent, orientent et accompagnent tout ménage habitant la municipalité desservie dans sa recherche d'un logement locatif ;

ATTENDU que le service permet de travailler en amont et tenter de prévenir que des personnes se retrouvent en situation de vulnérabilité ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte un projet d'entente de financement dans le cadre du *Programme d'hébergement temporaire et d'aide à la recherche de logement* (volet 2) et en fait sien comme si au long reproduit ;

ATTENDU que l'apport financier requis de la MRC est de 5 000 \$ pour 2024-2025 ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional de développement des communautés (CDC) de la MRC de Coaticook lors de sa rencontre 4 septembre 2024 et en fait sien comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par le conseiller régional Simon Madore

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'accepter de participer pour 2024-2025 au projet temporaire de la Société d'habitation du Québec pour de l'accompagnement et d'aide à la recherche de logement pour les clientèles vulnérables ;
- ▶ d'accepter le projet d'entente de financement dans le cadre du *Programme d'hébergement temporaire et d'aide à la recherche de logement* (volet 2), tel que présenté ;
- ▶ d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier de la MRC à le signer au nom de la MRC afin de donner plein effet à la présente résolution ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- ▶ d'affecter et d'engager, le crédit net de 5 000 \$ dans la Partie I, département « *Développement des communautés* », la catégorie de fonctions « *Services professionnels* », à cet effet ;
- ▶ d'approprier ledit montant à même les surplus cumulés dans la Partie I, département « *Développement des communautés* » à cet effet ;
- ▶ de requérir de la trésorerie le paiement sur réception de la facture ainsi que les écritures comptables et transferts budgétaires requis, s'il y a lieu ;
- ▶ de demander la présentation d'un rapport sur l'utilisation de la ressource au soutien de toute nouvelle demande.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,89		
Simon Madore	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Françoise Bouchard	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Lyssa Paquette	2	2,85		
Pamela B. Steen	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

9.0 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

9.1 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU COMITÉ RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (CDÉ) DU 3 SEPTEMBRE 2024

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité régional de développement économique (CDÉ) de la MRC de Coaticook du 3 septembre 2024.

9.2 RECAPITALISATION DU FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT (FLI)

ATTENDU que le Fonds local d'investissement (FLI) de la MRC de Coaticook est l'un des outils financiers visant à faciliter l'accès à des capitaux et à

CM2024-09-237



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

accélérer la réalisation des projets de démarrage, d'amélioration, de transformation, de croissance et d'expansion d'entreprise ainsi que la relève entrepreneuriale ;

ATTENDU que la mise en place du FLI fut rendue possible grâce à un prêt du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE) ;

ATTENDU que les fonds locaux d'investissement « *constituent le principal outil financier des MRC mis en place pour soutenir les entreprises de leur territoire. Cet outil se veut suffisamment souple pour répondre aux besoins de financement des entreprises pour favoriser la réalisation de leurs projets d'investissements* » ;

ATTENDU que la MRC doit pérenniser les enveloppes et assurer la viabilité des fonds locaux ;

ATTENDU que la politique d'investissement commune des fonds prévoit l'utilisation des fonds dans un ratio de 65 % pour le Fonds local d'investissement (FLI) et 35 % pour le FLS ;

ATTENDU qu'il est impossible de recapitaliser le FLI sans une utilisation maximale du FLS ;

ATTENDU la présentation de la directrice du développement économique à cet effet lors de la journée de réflexion annuelle des élus, le 12 septembre dernier ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU

- ▶ de confier le mandat à la directrice du développement économique d'adresser une demande au ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie pour procéder à une recapitalisation du Fonds local d'investissement (FLI) de la MRC de Coaticook ;
- ▶ d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier de la MRC à signer un addenda à cet effet, au besoin, au nom de la MRC afin de donner plein effet à la présente résolution.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,89		
Simon Madore	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Françoise Bouchard	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Lyssa Paquette	2	2,85		
Pamela B. Steen	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

10.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE

10.1 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU COMITÉ RÉGIONAL DE SÉCURITÉ PUBLIQUE (CSP), VOLET SERVICES POLICIERS DU 28 AOÛT 2024

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité régional de sécurité publique (CSP), volet services policiers du 28 août 2024.

11.0 GREFFE

11.1 AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

11.1.1 AVIS DE MOTION — RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 4-021 (2018) SUR LA GESTION CONTRACTUELLE À LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE COATICOOK

AVIS DE MOTION est donnée conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) par le conseiller Michel-Henri Goyette, pour un règlement ayant pour objet de modifier le Règlement sur la gestion contractuelle adopté par la MRC en 2018, afin de poursuivre les efforts pour favoriser, dans le cadre des contrats dont la dépense est inférieure au seuil d'appels d'offres publics, les biens et les services québécois ou autrement canadien, les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec, suite à la sanction, le 6 juin dernier, par le Gouvernement du Québec du projet de loi n° 57 « *Loi édictant la Loi visant à protéger les élus municipaux et à favoriser l'exercice sans entraves de leurs fonctions et modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal* ». Le règlement sera adopté à une prochaine session de ce conseil. Il doit être en vigueur pour le 6 décembre 2024.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

11.1.2

**AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT —
RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 3-107
(2023) CONCERNANT LE FONDS DE ROULEMENT DE
LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE
COATICOOK**

AVIS DE MOTION est donné conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) par la conseillère régionale Françoise Bouchard, qu'un règlement concernant le fonds de roulement de la MRC de Coaticook sera adopté à une prochaine session de ce conseil.

PRÉSENTATION est faite par Madame Nancy Bilodeau, la greffière, secrétaire-trésorière adjointe et directrice générale adjointe de la MRC, et ce, conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1), d'un projet de règlement ayant pour objet d'augmenter d'un montant de 100 000 \$ le fonds de roulement de la MRC de Coaticook. Madame Bilodeau mentionne l'objet du règlement, sa portée, le mode de paiement et le coût ainsi que le mode de financement qui sont applicables. Ce règlement sera adopté lors d'une prochaine session de ce conseil.

LE RÈGLEMENT EST DÉPOSÉ par la greffière, secrétaire-trésorière adjointe et directrice générale adjointe de la MRC et une copie du projet de ce règlement est remise aux membres du conseil conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1). Des copies sont également disponibles pour consultation auprès de la greffière et responsable de l'accès aux documents et le seront jusqu'à l'adoption dudit règlement.

11.2 GESTION CONTRACTUELLE

CM2024-09-238

**11.2.1 VIDANGE ET DISPOSITIONS DES BOUES DES
INSTALLATIONS SEPTIQUES — OPTIONS 2026 ET
2027**

ATTENDU que la MRC de Coaticook a adopté un Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) en 2015, dans lequel plusieurs actions ont été retenues, dont celle ayant trait à la municipalisation de la collecte des boues de fosses septiques ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook a déclaré depuis, sa compétence à l'égard des matières résiduelles relativement à la vidange, au transport, à la disposition et au traitement des boues de fosses septiques à l'égard de l'ensemble des municipalités locales ;

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2021-06-129, le Conseil de la MRC a octroyé le contrat de service de vidange, transport, déchargement et disposition des boues des installations septiques pour une période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2025 à Enviro5 (NEQ : 1162102421), sur la base de sa soumission ;

ATTENDU que le contrat comporte une option de renouvellement pour un cycle additionnel, soit du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2027, au coût de 247,82 \$ par unité avant toutes taxes ;

ATTENDU les prix sur le marché actuel ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

SUR PROPOSITION du conseiller régional Michel-Henri Goyette
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU d'informer Enviro5 que la MRC de Coaticook souhaite exercer sa prérogative et prolonger le contrat de services de vidange, transport, déchargement et disposition des boues des installations septiques pour la période additionnelle du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2027, au coût soumis de 247,82 \$ par unité avant toutes taxes.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,89		
Simon Madore	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Françoise Bouchard	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Lyssa Paquette	2	2,85		
Pamela B. Steen	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

CM2024-09-239

11.2.2 PLASTIQUE AGRICOLE — 2025

ATTENDU que la MRC de Coaticook offre, et ce, depuis 2010, un programme de récupération et de valorisation des plastiques agricoles sur son territoire ainsi que sur le territoire de certaines municipalités de la MRC voisine, au bénéfice des agriculteurs participants ;

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2024-04-148, mandat fut confié à la greffière d'amorcer le processus d'appel d'offres pour la cueillette et le transport des plastiques agricoles blanc et noir seulement, en respect des règles de gestion contractuelle applicables ;

ATTENDU qu'un appel d'offres fut donc publié dans le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO) ;

ATTENDU que deux (2) offres ont été reçues et ouvertes devant témoins ;

ATTENDU que le Conseil prend en compte le rapport d'analyse de conformité des offres reçues et en fait sien comme si au long reproduit ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que l'une des offres reçues est entachée d'une irrégularité mineure et d'une irrégularité majeure et doit donc être rejetée parce que non conforme ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Michel-Henri Goyette
APPUYÉE par la conseillère régionale Pamela B. Steen

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'octroyer le contrat pour la cueillette et le transport des plastiques agricoles blanc et noir au seul soumissionnaire conforme, soit 9152-2425 Québec Inc. Pour l'année 2025, sur la base du prix soumis de 133 560,00 \$ avant toutes taxes.
- ▶ d'affecter et d'engager le crédit net en 2025 d'un montant de 140 221,31 \$ dans la Partie I, département « *Plastiques agricoles* », au sein de la catégorie de fonctions « *Hygiène du milieu – Matières résiduelles, Contrat de collecte* », poste budgétaire 02 45210 446, pour la partie de la MRC de Coaticook ;
- ▶ d'informer les municipalités de Hatley et du Canton de Hatley du prix pour la desserte de leur territoire respectif ;
- ▶ de requérir s'il y a lieu, de la trésorerie, la facturation des municipalités de Hatley et de Canton de Hatley afin de donner plein effet à la présente résolution ;
- ▶ d'appliquer les revenus supplémentaires, qui seront alors disponibles au paiement partiel de la dépense, afin que la MRC n'assume que la dépense réelle de ses municipalités locales.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,89		
Simon Madore	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Françoise Bouchard	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Lyssa Paquette	2	2,85		
Pamela B. Steen	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	45/45	100 %		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ADOPTION

CM2024-09-240

11.2.3 AUDIT 2024-2025-2026

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2024-04-154, le processus d'appel d'offres par invitation pour des services professionnels pour un auditeur externe pour les exercices financiers 2024, 2025 et 2026 fut amorcé selon les règles d'adjudication prescrite aux articles 938.0.1 et suivants du *Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1)* ;

ATTENDU qu'une seule offre fut déposée, malgré l'invitation auprès de 6 fournisseurs potentiels ;

ATTENDU que celle-ci fut jugée conforme et évaluée par un comité de sélection en fonction des critères retenus par le conseil de la MRC ;

ATTENDU que l'offre déposée a obtenu une note intérimaire de 89,5 % ;

ATTENDU que le conseil prend en compte l'offre de prix de Raymond Chabot Grant Thornton sencrl et en fait sienne comme si au long déposé, soit :

Prix — Exercice 2024 (avant taxes)	24 500,00 \$
Prix — Exercice 2025 (avant taxes)	25 500,00 \$
Prix — Exercice 2026 (avant taxes)	26 500,00 \$
Prix total soumis sans taxes	76 500,00 \$
Prix total soumis avec taxes	87 955,88 \$

ATTENDU que le prix comprend tous les travaux, analyses, recherches, sondages et autres procédés pour la réalisation des états financiers de la MRC de Coaticook, sans limiter la généralité de ce qui précède :

- Planification du mandat ;
- Familiarisation avec les affaires de la MRC de Coaticook ;
- Respect des lois en vigueur ;
- Vérification des états financiers de la MRC, incluant ses Fonds tels que le FLI, le FRR, le FLS et le Fonds de Vitalité, etc. ;
- Travaux d'audit en lien avec l'aide financière et les prêts octroyés par le département de développement économique ;
- Conciliation des différents postes comptables ;
- Assistance dans la régularisation des registres comptables ;
- Rédaction des notes selon les modèles du MAMH ;
- Préparation des états financiers consolidés sur le formulaire fourni par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation sous l'appellation « Rapport financier » et son dépôt sur l'application du ministère ;
- Intégration des données d'ActiSports de la MRC de Coaticook, Carrefour loisirs de la MRC de Coaticook et Récup-Estrie pour fins de consolidation et élimination des transactions interentités ;
- Préparation des déclarations d'impôts sur le revenu pour les gouvernements fédéral et provincial, ainsi que les diverses annexes requises ;
- Rédaction et la préparation de mémoire de recommandation ;
- Présentation des états financiers au greffier-trésorier et/ou au directeur des finances de la MRC ;
- Présentation des états financiers aux membres du conseil de la MRC en atelier de travail ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- Etc.

SUR PROPOSITION du conseiller régional Henri Pariseau
APPUYÉE par le conseiller régional Johnny Pizar

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'octroyer le contrat de services professionnels pour un auditeur externe pour les exercices financiers 2024, 2025 et 2026, conformément aux règles d'adjudication prescrites au *Code municipal* à Raymond Chabot Grant Thornton sencrl, sur la base de l'offre déposée, pour une dépense nette sur 3 ans de 80 315,44 \$;
- ▶ d'affecter et d'engager **annuellement** le crédit net du montant convenu dans la Partie I, département « Général » au sein de la catégorie de fonctions « Administration — Gestion financière et administrative, Vérification », poste budgétaire 02 13001 413 à cet effet, soit :

Exercice financier	Coût avant taxes	Coût net (selon les règles applicables présentement)
2024	24 500,00 \$	25 721,94 \$
2025	25 500,00 \$	26 771,81 \$
2026	26 500,00 \$	27 821,69 \$
Total	76 500,00 \$	80 315,44 \$

- ▶ de requérir de la trésorerie le paiement des honoraires, tel que décrit selon l'avancement des travaux de chacun des audits.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,89		
Simon Madore	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Françoise Bouchard	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Lyssa Paquette	2	2,85		
Pamela B. Steen	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2024-09-241

11.2.4 MISE À JOUR DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE (PDZA)

ATTENDU que la MRC de Coaticook a débuté la mise à jour de son plan de développement de la zone agricole (PDZA) ;

ATTENDU les besoins exprimés de s'adjoindre un consultant pour finaliser la démarche, notamment le portrait-diagnostic ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte l'offre de services du Groupe PleineTerre au coût forfaitaire de 17 000 \$ avant toutes taxes et en fait sienne comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Jean-Pierre Charuest
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'accepter l'offre soumise et octroyer le mandat de services professionnels dans le cadre de la mise à jour du plan de développement de la zone agricole (PDZA) de la MRC au Groupe PleineTerre, sur la base de l'offre déposée, pour une dépense de 17 000 \$ avant toutes taxes, telle que présentée ;
- ▶ d'autoriser le conseiller en développement bioalimentaire à signer le document au nom de la MRC afin de donner plein effet à la présente résolution ;
- ▶ d'affecter et d'engager le crédit net d'un montant de 17 847,88 \$ dans la Partie I, département « Général » au sein de la catégorie de fonctions « Amén. urb. et dév. — Amén. urb. et zonage, Services prof. Aménagement », poste budgétaire 02 61001 410 à cet effet ;
- ▶ de requérir de la trésorerie le paiement des honoraires, de la façon suivante :
 - 40 % lors de la transmission de l'acceptation de l'offre présentée ;
 - le solde lors de l'approbation de la version finale du portrait-diagnostic final du plan de développement de la zone agricole (PDZA) de la MRC.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,89		
Simon Madore	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Françoise Bouchard	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Henri Pariseau	1	0,37		
Lyssa Paquette	2	2,85		
Pamela B. Steen	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

CM2024-09-242

**11.2.5 VENTE POUR TAXES — MUNICIPALITÉ DE
STANSTEAD-EST — ADJUDICATION 2022 —
AUTORISATION À SIGNATURE**

ATTENDU la demande de la conseillère juridique de la Municipalité de Stanstead-Est à l'effet de lui céder des immeubles qui lui furent adjugés lors des procédures pour défaut de paiement des taxes en 2022, soient les lot 5 416 220 du Cadastre du Québec, Circonscription foncière de Stanstead, avec immeuble dessus construit portant le numéro civique 1030, chemin Smith, en la municipalité de Stanstead-Est ;

ATTENDU qu'aucun droit de retrait n'a été exercé en temps utile ;

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte un projet de cession préparé par Me Anne-Sophie Francoeur, notaire et en fait sien, comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Michel-Henri Goyette
APPUYÉE par le conseiller régional Benoît Lavoie

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'approuver le projet de cession des immeubles tel que décrit à la présente en faveur de la Municipalité de Stanstead-Est ;
- ▶ d'autoriser le préfet et la greffière à le signer pour et au nom de la MRC ;
- ▶ de transmettre copie conforme de cette résolution à la conseillère juridique de la requérante.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,89		
Simon Madore	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Françoise Bouchard	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Lyssa Paquette	2	2,85		
Pamela B. Steen	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

11.3 CORRESPONDANCE

11.3.1 EXTRAIT DU « REGISTRE DE CORRESPONDANCE »

La greffière dépose le compte-rendu de la correspondance reçue à ce jour en regard du conseil et du suivi des procès-verbaux, cette dernière étant versée aux archives, s'il y a lieu suivant l'identification prévue au calendrier de conservation.

12.0 REPRÉSENTATIONS PAR LES MEMBRES DU CONSEIL

12.1 PRÉFET

Le préfet, Monsieur Bernard Marion, fait, un bref retour sur ses principales activités.

12.2 DÉLÉGATION ET PORTEUR DE DOSSIER

Les élu(e)s font également un bref retour sur leurs principales activités à titre de conseillers régionaux de la MRC.

13.0 ORGANISMES ET PARTENAIRES

Rien à signaler.

14.0 AFFAIRES DIVERSES

Rien à signaler.

15.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Rien à signaler.

16.0 RETOUR SUR LA SÉANCE



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Rien à signaler.

17.0 CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 46.

LE GREFFIER-TRÉSORIER

LE PRÉFET

En signant le présent procès-verbal, le préfet est réputé avoir signé chacune des résolutions qu'il contient conformément à l'article 142 du *Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1)*.

Les documents relatifs à la séance sont classés sous le code 102-102, séance ordinaire du conseil du 18 septembre 2024.

Greffière et Responsable des archives
